

LES DEUX TIERS DES TRAVAILLEURS EXCLUS DE LA POLITIQUE D'EGALITE SALARIALE DANS L'UNION EUROPEENNE

Des mesures contraignantes **de transparence salariale** étaient l'une des promesses de la Commission européenne, mais elle vient de publier un projet de directive qui limite aux entreprises et organisations de plus de 250 employés, l'obligation de rapports sur **la rémunération selon le sexe**. Ainsi 1/3 des employés européens seront couverts par la transparence salariale, avec des impacts plus faibles dans les États membres où l'écart de rémunération entre les sexes est le plus grand comme la **Grèce** (12%), **Chypre** (17%), **l'Italie** (21%), **l'Estonie** (21%) et **la Lettonie** (21%), où seulement 1 travailleur sur 5 serait couvert et pour l'ensemble de l'Union Européenne ce sont **33%** (27 millions pour 84 millions de salariés) qui bénéficieront de cette mesure lorsqu'elle sera mise en oeuvre.

Taux d'entreprises de plus 250 salariés par Etat membre : **Plus de 40%** : France (47%), **De 40 à 30%** : Portugal (39%), Suède (35%), Pays Bas (35%), Roumanie (35%), Danemark (34%), Finlande (34%), Tchéquie (33%), Luxembourg (33%), Belgique (32%), Pologne (32%), Croatie (31%), Hongrie (31%), Autriche (30%), **de 30 à 20%** : Irlande (29%), Slovaquie (28%), Espagne (28%), Slovénie (27%), Bulgarie (25%), Lituanie (25%), Malte (22%), Estonie (21%), Italie (21%), Lettonie (21%), **moins de 20%** : Chypre (17%) et la Grèce (12%).

La Confédération Syndicale Européenne (ETUC) a publié : " *La crise du Covid a rendu plus claire que jamais la sous-évaluation des emplois principalement occupés par les femmes, les femmes à bas salaires constituent la majorité des travailleurs essentiels. La transparence salariale pourrait être un outil puissant pour mettre fin au honteux écart de rémunération entre les sexes de 14% en Europe....Le droit à un salaire égal ne devrait pas dépendre de la taille de l'entreprise dans laquelle vous travaillez...Le principe de l'égalité de rémunération est inscrit dans les traités européens depuis 1957. Les femmes ont déjà attendu assez longtemps pour qu'une action significative de l'UE en fasse une réalité*".

Source : ETUC Média du 17/01/2022 @: media@etuc.org

QUELLES ACTIONS EN 2022 POUR L'ANNEE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE ?

Durant cette année 2022, les institutions européennes permettront à la jeunesse de s'exprimer en leur offrant de meilleures perspectives d'emploi et d'enseignement après la crise sanitaire. Dès septembre 2021 dans son **discours sur l'état de l'Union**, la présidente Ursula von der Leyen annonçait "*faire de 2022 l'année de la jeunesse européenne. Une année consacrée à valoriser les jeunes qui ont tant consacré aux autres*". Cette orientation est confirmée par un vote du Parlement et du Conseil européen le 22 décembre 2021 pour encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe.

Du 22 octobre au 21 novembre 2021 sur le portail européen de la jeunesse, **4 686 jeunes** de 18 à 24 ans habitant à 81% dans les villes ont répondu à une enquête (60% de filles et 36% de garçons) sur les thèmes principaux qu'ils souhaiteraient débattre :

- L'éducation et l'apprentissage (cité par 63,6% des sondés)
- Le changement climatique (cité par 59,8% des sondés)
- La santé et la santé mentale (citée par 56,1% des sondés)
- La lutte contre les discriminations (citée par 48,1% des sondés)

Dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne, une "Conférence européenne de la jeunesse" est prévue du 24 au 26 janvier à Strasbourg et les jeunes délégués seront ensuite reçus les 26 et 27 janvier par les ministres européens en charge de l'éducation et de la jeunesse, dans le cadre d'une réunion informelle sur "***L'engagement des jeunes au niveau européen et en particulier sur les questions environnementales***".

Le programme **Erasmus+** au-delà de la mobilité européenne des étudiants (12 millions en ont bénéficié depuis 1987) est élargi aux élèves, apprentis, enseignants et formateurs, demandeurs d'emploi, volontaires et professionnels des associations. Pour la période 2021-2027 son budget de 28 milliards d'€ a augmenté de 80%. De même **le corps européen de solidarité** destiné aux jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent s'engager pour un volontariat, un stage, un emploi ou un projet de groupe dans des organismes porteurs d'initiatives solidaires, bénéficie d'un budget de 115 millions € en 2022. Pour les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études, ni formation (NEET: Not in Education, Employment or Training) **un nouveau dispositif ALMA** (Aim, Learn, Master, Achieve) pour l'orientation, l'apprentissage, la maîtrise et la réussite proposera à ces jeunes "un séjour supervisé de deux à six mois dans un autre pays de l'UE" ainsi qu'un cycle de projet complet proposant un accompagnement et des conseils à chaque étape. Cette initiative ALMA est mise en œuvre dans le cadre du Fonds Social Européen Plus (FSE+) qui est doté d'un budget de 99,3 milliards d'€ pour la période 2021-2027.

Source: Toute l'EUROPE du 25/01/2022 <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/2022-annee-europeenne-de-la-jeunesse-quelles-actions-et-ambitions/>

UN PLAN D'ACTION D'AVENIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE DANS L'UNION EUROPEENNE !

La Commission européenne a présenté le 9 décembre 2021 un plan d'action visant à stimuler l'économie sociale et à créer des emplois, ainsi que pour une reprise juste et inclusive pour la transition écologique et numérique. L'Europe compte **2,8 millions d'entités de l'Economie Sociale** dont la priorité sont des objectifs sociaux et environnementaux sans but lucratif qui emploient **13,6 millions de personnes** et apportent des solutions aux principaux défis de nos sociétés. Sous différentes formes des associations, aux coopératives et aux entreprises sociales, ces organismes interviennent dans les secteurs de la santé et des soins, des services aux personnes, de la culture, du sport et du tourisme, de l'action pour l'environnement au recyclage, etc... Pour cela la Commission propose :

1) **Créer les conditions propices à l'essor de l'économie sociale** en incluant les cadres stratégiques et juridiques de la fiscalité, des marchés publics et des aides d'Etat. Dès 2023 une recommandation du Conseil de l'UE définira les conditions cadre de l'Économie Sociale et les orientations sur les cadres fiscaux et les aides publiques ainsi qu'une publication des bonnes pratiques en matière de marchés publics socialement responsables et à promouvoir le rôle de l'Économie Sociale.

2) **Ouvrir aux organisations de l'Économie Sociale des possibilités pour démarrer et se développer** en bénéficiant de l'aide au développement des entreprises (2,5 milliards € pour la période 2014-2020 qui devrait augmenter dans le nouveau plan 2021-2027) ainsi que pour assurer la reconversion et le perfectionnement de leurs travailleurs. Dès 2022 de nouveaux produits financiers seront lancés dans le cadre du programme InvestEU et la Commission mettra en place un Centre européen de compétences pour l'innovation sociale, ainsi qu'un nouveau portail européen de l'économie sociale permettant aux acteurs de trouver toutes les informations sur les financements, les stratégies, les actions de formations et les initiatives de l'UE.

3) **Veiller à ce que l'économie sociale et son potentiel soient reconnus** par des activités de communication mettant en lumière le rôle et les spécificités de l'économie sociale. La Commission organisera des formations pour les agents de la fonction publique des Etats membres sur les divers thèmes liés à l'Économie Sociale et Solidaire, pour promouvoir l'économie sociale aux niveaux régional et local et encourager les échanges transfrontaliers. De plus, la Commission lance un "parcours de transition" destiné à faciliter la transition écologique et numérique de l'économie sociale.

Une consultation pour recueillir l'avis du public est ouverte jusqu'au 28 février 2022 afin d'établir un "**parcours de transition**" pour une économie sociale et de proximité résiliente, innovante, durable et numérique. Dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne **une manifestation** dédiée à l'économie sociale se tiendra à Strasbourg du 17 février au 5 et 6 mai 2022 sur le thème "L'ÉCONOMIE SOCIALE, LE FUTUR DE L'EUROPE"

Nicolas **Schmit**, Commissaire à l'Emploi et aux Droits Sociaux a déclaré: « *Profondément enracinée au niveau local, l'économie sociale peut offrir des solutions ascendantes innovantes à de nombreux défis mondiaux d'aujourd'hui comme le changement climatique, la numérisation et l'exclusion sociale. L'économie sociale travaille avec et pour les communautés locales et dispose d'un énorme potentiel de création d'emplois. Avec ce plan d'action, je suis convaincu que les organisations de l'économie sociale auront les capacités pour se développer, seront reconnues et auront un impact encore plus important sur la société.* »

Source : Ambition Europe lettre d'information de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles N° 129 du 17 janvier 2022

Le 27 janvier 2022, Christian JUYAUX